

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

-----

COMMUNE DE POMPERTUZAT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance 16/01/2023  
Convocation : 10/01/2023  
Affichage : 10/01/2023  
Membres en exercice : 19  
Membres présents : 12

L'an deux mil vingt-trois et le seize janvier à dix-neuf heures quarante-cinq le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni salle du Conseil Municipal sur convocation régulière, sous la présidence de Madame GALVANI Christine, Maire.

**Etaient présents :**

Abs	ARTHUR Caroll	✓	FIDANZA Ingrid	✓	PAULY Sandrine
Abs	BLANCHONG Stéphanie	✓	FLOURAUD Eric	Abs	PIOVESAN Cyril
✓	BLONDEY Luc	✓	HAUTESSEERRES Angélique	✓	POCO Marie
Abs	BRESSAN Céline	✓	JOIGNEAUX Christine	Abs	TONON Serge
Abs	CONTOUX Georges	✓	LEGOURD Michel	✓	WEGENER Emilie
✓	DEODATO Jean-Paul	Abs	MARES Marcel	✓	WILLEMOT René-Marc

**Ont donné procuration** : ARTHUR Caroll à FIDANZA Ingrid, BLANCHONG Stéphanie à WEGENER Emilie, BRESSAN Céline à JOIGNEAUX Christine, CONTOUX Georges à DEODATO Jean-Paul, PIOVESAN Cyril à HAUTESSEERRES Angélique et TONON Serge à GALVANI Christine.  
Madame WEGENER Emilie a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : CONTRIBUTION ENEDIS – SECTION AB – PARCELLE 135**

POUR : 18                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Considérant** le Permis de Construire relatif à la section AB, parcelle 135 située rue de l'Escoulier et dont la référence est le n° 031 429 22 S 0013. Cette autorisation d'urbanisme correspond au projet de Salle de Sports réalisé par la Commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière réclamée à la Commune, pour une puissance de raccordement globale du projet, de 72 kVA triphasé et d'une longueur totale de 295 mètres et ce, pour un montant total de 23 661.60 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 23 661.60 € H.T.

**OBJET : AVENANT PARENTHÈSE**

POUR : 18                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

Dans le cadre de nos accords passés avec l'association PARENTHÈSE, prestataire intervenant au sein du Groupe Scolaire pour les actions d'ALAE, Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer un avenant à la convention pour l'année 2023.

Il est à noter que le montant mensuel de la subvention versée à PARENTHÈSE est de **8 583,92 €**, montant qui reste inchangé depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de renouveler la convention avec l'Association Parenthèse pour l'année 2023,
- accepte de verser à l'Association Parenthèse une subvention annuelle de **103 007,04 €** soit mensuellement **8 583,92 €**,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 15.

**OBJET : PROJET PROMOMIDI / CAISSE D'ÉPARGNE POUR LE TERRAIN SITUÉ AUX ABORDS DE L'ÉGLISE  
– PARCELLES 118 ET 119 EN PARTIE DE LA SECTION AC**

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La Commune de POMPERTUZAT est propriétaire d'un terrain situé rue de la Tuilerie, sur la parcelle 118 et une emprise partielle de la parcelle 119 appartenant à la section AC. Conformément au PLU et à l'OAP dont ce terrain fait l'objet, celui-ci peut être aménagé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. De ce fait, un projet a émergé suite à un travail collaboratif entre Monsieur PINEDO, Architecte, le Groupe PROMOMIDI appartenant à la CAISSE D'ÉPARGNE et la Commune de POMPERTUZAT.

La Municipalité de POMPERTUZAT a fait le choix de travailler avec ceux-ci car le projet proposé est un concept innovant mêlant écologie, utilisation de matières nobles, harmonisation et respect du paysage présentant des variations de déclivité.

Ce projet est placé sur une parcelle d'environ 31 000 m<sup>2</sup> aménageables, celui-ci consiste en la construction de 42 maisons individuelles avec jardin qui seront chauffées par de la géothermie profonde par de la géothermie profonde et bâties en briques de terre crue (matière présente en abondance dans le territoire Toulousain et de la région Occitanie). Ces futurs logements seront vendus suivant une proportion définie par le PLU et le PLH de prix libres, maîtrisés et logements sociaux (10 % du programme devra être affecté à du logement social et 20 % à de l'accession sociale).

La Commune de POMPERTUZAT a demandé au Service du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques d'estimer la valeur vénale de ce terrain. L'avis du Domaine, qui a été rendu en date du 06 octobre 2022, est de 2 440 000 € H.T. assortie d'une marge d'appréciation de 10 % qui porte la valeur minimale de cession sans justification particulière à 2 196 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le projet présenté par la société PROMOMIDI,
- accepte le montant de la vente qui est arrêté à la somme de 2 196 000 € H.T,
- autorise Madame le Maire a signer un sous-seing privé auprès de Maître SALES, Notaire dont l'étude se trouve à CASTANET-TOLOSAN,
- précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.